

Lettre recommandée avec avis de réception

Lille, le **20 JUIN 2023**

Monsieur le directeur général de la voirie,

Vous avez déposé, en date du 16 décembre 2022, un dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relatif à « **la réfection de l'OA 6255 au droit de la RD90 et du ruisseau du Zécart sur la commune de Templeuve en Pévèle** ».

Par courrier en date du 15 février 2023, une demande de renseignements complémentaires au titre de la régularité vous a été adressée précisant, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier. **Le service en charge de la police de l'eau confirme l'opposition tacite à cette déclaration.**

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de nous transmettre un nouveau dossier, prenant en compte notre demande précitée, accompagné d'une version informatique de l'intégralité du dossier (cf article R. 214-32 du code de l'environnement modifié par décret 2018-1054 du 29 novembre 2018).

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues au code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration. En particulier, comme cela vous a été précisé dans notre courrier de novembre précité, le projet se situe dans un secteur de vulnérabilité très forte des eaux souterraines et la description des travaux est insuffisante pour justifier l'absence de risque de pollution de la ressource en eau souterraine.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD
Direction de la Voirie
51 rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX

Réf. : *570 - PE*

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Sophie LEROY, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03 28 03 84 09 – mail : sophie.leroy@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur général de la voirie, l'assurance de mes salutations distinguées.

La responsable du service eau nature et territoires,



Hélène SOLVES

Copie au service territorial centre de la DDTM
au service départemental des contrôles de la DDTM